



**LAITA: Machines pour Production de Fromage
Parmesan - Parmesan Cheese Machinery (FR)**

3 ZA de Milhartz - 22800 **LANFAINS**
(LANFAINS)

Date de clôture: mardi **03 MARS** à partir de 14:00



Visites:

de lundi 24 février jusqu'à lundi 02 mars
Sur rendez-vous
3 ZA de Milhartz - 22800 LANFAINS (France)

Enchères uniquement sur internet !



mardi 03 mars 2020 LAITA: Machines pour Production de Fromage Parmesan - Parmesan Cheese Machinery

Conditions particulières

Adjudication des lots	<p>Le Commissaire-priseur désigne le plus offrant et dernier enchérisseur et le déclare adjudicataire du lot. Une information dans "My Troostwijk" et l'envoi d'un e-mail confirme l'adjudication. Le Commissaire-priseur déclare un bien non adjugé s'il est repris pour le compte du vendeur, faute d'enchères suffisantes pour atteindre le prix de réserve. Conformément à la législation française concernant l'achat et l'utilisation de matériels non-conformes, il est précisé que, sauf mention particulière de conformité auquel cas le « Certificat de conformité occasion » sera fourni par le vendeur, les matériels de vente sont vendus non-conformes. Comme prévu à l'article 10 des Conditions générales de vente, s'appliquant aux acheteurs français : seuls ceux ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur sont habilités à enchérir ces matériels. Un acheteur français ne faisant pas partie des catégories ci-dessus, mais ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, est habilité à enchérir. Il lui incombera de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation. Les acheteurs français s'engagent à fournir des justificatifs nécessaires en cas de demande des vendeurs.</p>
Date de clôture	Mardi 3 mars 2020 à partir de 14:00 CET
Visites	de lundi 24 février jusqu'à lundi 02 mars Sur rendez-vous LANFAINS 3 ZA de Milhartz 22800 LANFAINS, France
Frais acheteur	18,00%
TVA	20,00%
Enlèvements	de lundi 09 mars jusqu'à vendredi 27 mars Sur rendez-vous LANFAINS 3 ZA de Milhartz 22800 LANFAINS, France
Visites	Veillez noter qu'il s'agit d'une vente aux enchères classique précédée d'une journée de visites. Réaliser une enchère sans avoir vu les équipements avant est à vos risques et périls. Veuillez consulter les articles 3 et 6 des Conditions Générales de vente.
Détails de paiement	Le paiement doit être effectué dans les 48 heures après clôture de la vente sur le numéro de compte indiqué sur votre facture avec référence de votre numéro d'acheteur et le nom de la vente.
Instructions d'enlèvement	<p>Pour les acheteurs, situés en dehors de la Communauté Européenne, le document EXA prouvant l'exportation des lots en dehors de la Communauté Européenne doit être reçu dans les six semaines suivant la clôture de vente. Sans ce document la vente sera considérée comme une vente Française.</p> <p>L'acheteur doit se munir de son bon d'enlèvement le jour des enlèvements. L'acheteur est entièrement responsable du démantèlement, du chargement et du transport de ses lots achetés. Roux Troostwijk décline toute responsabilité, sauf indication contraire. Les enlèvements auront lieu uniquement à la date et horaire décidé PAR TROOSTWIJK en fonction du planning d'enlèvement et seulement après réception du bon d'enlèvement.</p>
Réunions	Tous les lots en ensemble seront tout d'abord vendus individuellement. Après la vente du dernier lot de l'ensemble, le total des offres sera augmenté de 5%. Ceci



est le montant de départ pour la réunion. Si l'ensemble est vendu, elle dépassera le total des offres individuelles, au cas contraire les offres individuelles seront acceptées.

Lots sans enchère

Les lots sans enchère restent ouverts pendant une demi-heure après la dernière clôture de lot.

Quantity, capacity, dimensions and weight of goods

L'emplacement de description du lot contient des détails sur les quantités, les capacités, les dimensions ou le poids des marchandises, ces données sont indicatives et aucun droit ne peut être déduit de cette information. Les enchérisseurs doivent s'assurer eux-mêmes de l'exactitude de ces données. Sauf indication contraire, merci de considérer les documents d'origine des machines comme indisponibles. Bien que les informations contenues dans ce document ont été obtenues à partir de ressources jugées fiables, le vendeur et Troostwijk ne donnent aucune garantie, exprimée ou implicite, quant à l'exactitude de l'information.



Lot	Nombre	Description	Prix de départ €
1	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
2	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
3	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
4	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
5	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
6	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4/0.74/0.8	50,00
7	1	Table de moulage Pactisoud, Table inox revêtement téflon ; 6 pieds réglables ; dim.3.4m/0.74/0.8	50,00
8	1	Palan Eurobloc, Portée 1.6 tonne	150,00
9	1	Bras manipulateur Dalmecc, PMF, année 2016, numéro de série 1649067, Bras manipulateur de meules ; portée 40 kg ; rayon d'action approx.3.5m ; largeur de meule 45cm	500,00
10	1	Ecrouteuse Sugnaux, D24N02, année 2015, Ecrouteuse sous vide ; dim. 1.2m/0.85/1.2 ; diam plateau 30cm ; avec joints et couteaux	450,00
12	1	Extracteur de cœur de meule Facchinetti, FFC01, année 2008, numéro de série 180408, Extracteur pneumatique 6bar sur roulette ; dim. 0.79m/0.8/2.2 ; diam. plateau 40cm ; hauteur plan de travail 0.86m ; poids 120kg ; manuel d'instruction	400,00
13	1	Portionneuse rotative Facchinetti, PR01, année 2008, numéro de série 170408, Portionneuse de meule mobile ; dim. 0.8m/0.7/1.76 ; poids 294kg ; 380V 1kW ; production 40 portions/min ; écran tactile Panasonic ; barrière de sécurité Sick C2000 ; manuel d'instruction	450,00
14	1	Scelleuse sous vide Boullanger, Polar 2-85, année 2013, numéro de série P501301008, dim. 1.90m/1.1/1.45 ; 380V 7kW ; dim. intérieur cloche 90cm/95 ; dim. plateau 83cm/83 ; réhausse amovibles ; avec chevalet d'alimentation	2 000,00
15	1	Table Table inox revêtement PTFE ; dim.2m/1/0.81	50,00
16	1	Convoyeur Convoyeur à tapis motorisé 2m/0.5/0.9	250,00
17	1	Trancheuse Facchinetti, DSA01, année 2008, numéro de série 230508, Trancheuse de disques mobile ; poids 400kg ; 380V 2kW ; pression air 6b ; dim. 1m/1.05/2.05 ; diam plateau 35cm ; écran de commande tactile Panasonic ; barrière de sécurité Sick C2000 ; avec accessoires divers et manuel d'instruction	450,00
18	1	Convoyeur Pactisoud, année 2018, numéro de série 17000341, Convoyeur élévateur mobile ; tapis à taquets ; dim. Longueur 2.3m largeur tapis 21cm hauteur 2.3m ; 380V ;	600,00
19	1	Convoyeur Pol Conceptinox, année 2007, numéro de série 703020, Convoyeur élévateur mobile avec plateforme ; tapis à taquets ; longueur 5.5m hauteur 4m largeur tapis 53cm largeur plateforme 2m ; détecteurs	600,00



Lot	Nombre	Description	Prix de départ €
20	1	Doseuse pondérale Ciba Pack, MSEA2.I.SM, année 2005, numéro de série 28M/05, Ensemble composé d'un tamis vibrant d'alimentation et d'une doseuse pondérale à 4 goulottes et d'un système de pesée dynamique Weight master 2000 ; dim. tamis vibrant 1.8m/0.9/1.4 ; dim. 3.7m/2.5/1.4 ; 400V 3kW ; Poids 500kg ; débit : sachet petit format 80 ou100g : 18 sachets/min , sachet de 1kg : 1sachet /min ; sachet 4 kg : 100 sachets/heure ; détecteurs ; manuel opérateur et de maintenance	4 000,00
21	1	Ensacheuse Martini, MX800-Inox, année 2009, numéro de série Mx800-I-985, Conditionneuse verticale ; dim. 2.02m/1.535/2.2 ; poids 925 kg ; 400V 5kW ; débit : sachet petit format 80 ou100g : 18 sachets/min , sachet de 1kg : 1sachet /min ; sachet 4 kg : 100 sachets/heure ; dossier technique ; 3 goulottes d'alimentation sur support mobile ; système d'impression videojet non inclus	5 000,00
22	1	Convoyeur PCI, année 2015, numéro de série 14098006, Convoyeur élévateur à tapis; dim. 23/0.5/1.1 ; 380V	250,00
23	1	Plateforme de travail Plateforme inox avec escalier pour doseuse pondérale et ensacheuse ; dim. approx. 4.5m/3.8/2.4	300,00
24	1	Poste de pesée Bilanciai, Venus, numéro de série 980176, Poste de 2 balances agréées en metrologie légale : 6kg échelon 2g et 60kg échelon 20g ; dim. plateaux 30cm/25 et 50cm/40 ; imprimante Itabora Witty 2000	350,00
25	1	Machine de rétractation Tecnotrip/Boulangier, RET-2, année 2012, numéro de série RE096622, Machine de rétractation sur roulettes ;dim. 0.8m/0.6/1.25 ; 380V 8kW	400,00
26	1	Pèse palette Epel Industrial / Exa, BCN 100, U peseur de palette ; dim. 1.3m/0.85 ; portée 3000kg échelon 1kg ; agréé en métrologie légale	250,00
27	1	Fil de découpe Ghizzoni, Taglierina, année 2007, numéro de série 21007289, Fil de découpage de portions ; dim. 63cm/50 ; 220V	150,00
28	5	Cartons Lot de 3 palettes de cartons complètes de 1650 cartons et 2 palettes partielles ; total approx. 6000 cartons ; dim. 382/262/70 et 425/425/215	100,00
29	1	Moules divers Lot de moules de dimensions diverses : 12 moules Doryls diam. 18cm ; 13 moules Doryls diam. 9cm ; 8 moules Doryls diam. 20cm ; cerclages divers inox	100,00



Conditions générales de vente Vente en ligne TroostwijkAuctions.com

Article 1. Définitions

Site Internet :	Le site Internet www.TroostwijkAuctions.com , qui est maintenu par Troostwijk Veilingen B.V., dont le siège est enregistré à Amsterdam.
Utilisateur :	La personne ou la société enregistrée sur le site Internet.
Troostwijk :	Troostwijk Veilingen B.V. et/ou ses filiales ou sociétés sœurs comme mentionnées sur le site Internet.
Montant des Achats :	Le montant de l'enchère la plus haute ou de l'adjudication, augmentée: - des frais acheteurs - de la TVA
Enregistrement :	L'enregistrement de l'utilisateur sur le site Internet par le renseignement complet de la fiche de renseignement du site Internet.
Enchère :	Chaque valeur enchérie par l'utilisateur durant la vente aux enchères pour un lot.
Lot :	Un article, ou une série d'articles qui sont vendus ensemble aux enchères (sous un numéro)
Vente aux Enchères :	Vente publique de biens mobiliers organisée par Troostwijk via Internet.
Vendeur :	Société ou personne qui a mandaté Troostwijk d'organiser une vente aux enchères.
Acheteur :	L'utilisateur à qui le lot est adjugé.
Contrat Utilisateur :	L'accord entre Troostwijk et l'utilisateur.
Contrat d'achat :	L'accord entre l'acheteur et le vendeur.
Livraison :	La livraison même d'un lot à l'acheteur ou à son représentant autorisé.
Conditions Générales pour l'utilisateur :	Les conditions générales d'accès et d'utilisation du site Internet par l'utilisateur.
Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne :	Ces conditions générales.
Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne :	Les conditions additionnelles et supplémentaires aux Conditions Générales pour l'utilisateur et aux Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne, comme reportées sur le site pour la vente aux enchères en question.
Adjudication :	La déclaration par le Commissaire Priseur de Troostwijk qu'un lot ou une réunion de lots ont été adjugés au plus haut enchérisseur s'étant acquitté du prix d'achat.

Article 2. Domaine d'application.

- 2.1 Les conditions générales de ventes aux enchères en ligne s'appliquent aux relations entre les vendeurs ou les utilisateurs et Troostwijk en ce qui concerne la participation aux ventes aux enchères.
- 2.2 L'application de Conditions Générales différentes de ; ces Conditions présentes, des Conditions générales pour l'utilisateur, des Conditions particulières de ventes aux enchères en ligne, est exclue.

Article 3. Vente aux enchères.

- 3.1 Troostwijk se réserve le droit d'annuler une vente aux enchères, de terminer une vente aux enchères soit plus tôt soit plus tard qu'indiqué sur le site Internet. En cas de difficultés techniques du site Internet, le rendant inaccessible ou non complètement accessible aux utilisateurs, Troostwijk a le droit d'étendre la vente aux enchères de 24 heures.
- 3.2 L'utilisateur reconnaît par son enregistrement qu'il connaît et qu'il admet les conditions particulières d'une vente aux enchères via Internet et ses éventuelles imperfections techniques inhérentes. Troostwijk rejette toute responsabilité pour quelque dommage que ce soit pouvant provenir de quelque façon, directement ou indirectement, incluant mais non limité aux dommages inhérents à l'utilisation du site Internet, sauf à une négligence délibérée ou consciente de Troostwijk. Plus particulièrement Troostwijk n'accepte aucune responsabilité pour aucun dommage qui provient de quelque manière que ce soit de ou par :
 - des actions commises par l'utilisateur qui auraient pu être inspirées par l'information placée sur le site Internet;
 - l'impossibilité d'utiliser le site Internet (complètement) et/ou un autre dysfonctionnement dans le site Internet ou le système support ;
 - les lots dont les spécifications sont différentes de celles reportées sur le site Internet.
 - le fait que l'information sur le site Internet soit incorrecte, incomplète ou dépassée ;
 - des erreurs dans le logiciel du site Internet et/ou du système support;
 - l'utilisation illégale de systèmes, incluant le site Internet de Troostwijk, par une tierce partie ;
 - des actions du vendeur, après que l'acheteur ait conclu un contrat d'achat avec le vendeur.



Article 4. Organisation des ventes aux enchères.

- 4.1 L'organisation, la préparation et la réalisation de la vente aux enchères est faite par Troostwijk.
- 4.2 Sans avoir à donner aucune explication, Troostwijk dispose de l'autorité avant ou pendant une vente aux enchères de :
- ne pas reconnaître une enchère comme telle ;
 - d'exclure un ou plusieurs utilisateurs de la vente aux enchères ;
 - de réunir des objets en lots, de diviser ou de retirer des lots de la vente aux enchères ;
 - de corriger les erreurs de Troostwijk dans les offres ou adjudications, sans que l'utilisateur puisse utiliser ces erreurs ou tirer des droits de celles-ci ;
 - de prendre des mesures qui sont, de son jugement, nécessaires.
- 4.3 Troostwijk a le droit de définir comme condition à la participation à certaines ventes aux enchères et/ou à certaines enchères pour certains lots, que l'utilisateur fournisse une garantie bancaire satisfaisant Troostwijk.
- 4.4 Le jugement de Troostwijk concernant ce qui s'est produit durant une vente aux enchères est exécutoire.

Article 5. Enchères ; Contrat d'achat.

- 5.1 L'utilisateur peut placer une enchère sur le site Internet pour un ou plusieurs lots. Chaque enchère est inconditionnelle, irrévocable et sans réserve. Les enchères sont placées sans frais et sans TVA. Troostwijk est autorisé à placer des enchères pour des tierces parties.
- 5.2 Si un lot est présenté à l'enchère avec un ou plusieurs autres lots comme réunion, ceci sera mentionné sur la page individuelle du lot. Dans ce cas, les enchères peuvent être placées dans un premier temps sur les lots individuels de la réunion et enfin après la fermeture de tous ses lots individuels, des enchères peuvent être placées sur la réunion. Les lots individuels peuvent être adjugés si le montant total des enchères viables les plus élevées sur les lots individuels est supérieur au montant de l'enchère viable la plus élevée sur la réunion. La réunion sera adjugée uniquement si l'enchère viable la plus élevée sur la réunion est plus élevée que le montant total des enchères viables les plus élevées sur des lots individuels.
- 5.3 Les enchères peuvent être placées sous la forme « d'enchère statique » ou « d'enchère automatique ». Dans d'une enchère statique, l'utilisateur place une enchère sous la forme d'un montant fixe par lot. Dans une enchère automatique, l'utilisateur indique le montant maximum qu'il est prêt à payer pour un lot. Ainsi le système d'enchères, dans le cas où une tierce partie surenchérit, placera l'enchère minimum plus élevée pour le compte de l'utilisateur tant que le montant maximum indiqué par l'utilisateur n'a pas été atteint. Une enchère automatique peut être éliminée par l'utilisateur uniquement quand ce dernier place une enchère statique qui à ce moment sera la plus élevée.
- 5.4 Le contrat d'achat résulte de l'adjudication. L'adjudication est en général donnée à l'utilisateur qui a placé l'enchère la plus haute.
- 5.5 L'acheteur reçoit, pour le compte du vendeur, par courriel, dans les 48 heures suivant la clôture de la vente aux enchères (n'incluant ni les Samedis, Dimanches et jours fériés), une confirmation que le contrat d'achat a été exécuté. Si l'utilisateur ne reçoit pas de courriel dans cette période mentionnée ci-dessous, cela signifie que son enchère n'a pas été acceptée. Le Commissaire Priseur de Troostwijk a alors le droit de ne pas adjuge.
- 5.6 Le risque du lot est transféré à l'acheteur au moment de l'adjudication.
- 5.7 Troostwijk n'est pas une des parties de l'accord d'achat, mais participe simplement à la négociation des contrats d'achat. Si une vente aux enchères est une vente forcée, cela sera mentionné dans les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne.
- 5.8 Dans le cas où la vente aux enchères se déroule en présence d'un Commissaire Priseur ou d'un Huissier de Justice, il dirigera la vente aux enchères, la tenue des enchères et les adjudications.

Article 6. Garanties, réclamations et indemnités.

- 6.1 S'agissant des lots et des réclamations potentielles des tierces parties à leurs sujets, Troostwijk et/ou le vendeur ne fourniront aucune garantie, de quelque nature que ce soit. L'acheteur renonce aux droits exceptés ceux qui sont légalement les siens.
- 6.2 Les lots sont vendus pour ce qu'ils valent et dans l'état où ils se trouvent à la date de l'adjudication avec tous les avantages et les charges y afférents. Troostwijk et/ou le vendeur ne verse aucune indemnité de quelque nature que ce soit, quels que soient les défauts visibles ou cachés ou quelque garantie que ce soit au regard de la complétude, du nombre, de l'état de fonctionnement, de l'utilisabilité, de la possibilité de vente, de l'existence ou non de droits de tierces parties et/ou de la possibilité de transfert à une tierce partie. Les défauts quels qu'ils soient, les attentes déçues des acheteurs et/ou des tierces parties receveuses, ne confèrent, en aucun cas, droit à des dommages et/ou remises. L'acheteur, au préalable, est supposé avoir soigneusement examiné son lot acheté.
- 6.3 S'agissant des lots, si des revendications sont faites sur la base de réserve de propriété par des tierces parties, l'acheteur est obligé de retenir les lots en question pour ces tierces parties, avec l'obligation de les restituer à ces tierces parties à la première demande ou d'arriver à un arrangement approprié avec ces tierces parties.
- 6.4 L'acheteur indemnise Troostwijk et/ou le vendeur contre toute réclamation issue de l'accord d'achat.



Article 7. Les obligations de paiement de l'acheteur.

- 7.1 L'acheteur a l'obligation de transférer le montant des achats sur un compte bancaire indiqué par Troostwijk dans les trois jours (n'incluant pas les Samedis, Dimanches, et jours fériés) suivant la confirmation de l'accord d'achat. Le paiement s'effectue en Euros ou dans une autre devise indiquée par Troostwijk.
- 7.2 Dans le cas d'un paiement tardif du montant des achats, 15 % du montant d'achat, étant un montant forfaitaire pour frais de collecte et/ou extrajudiciaire, sera facturé à l'acheteur par Troostwijk, plus les intérêts légaux augmentés de 3% annuel, sur les montants restants dûs à compter du jour où le paiement était attendu jusqu'au jour du paiement définitif.
- 7.3 Les paiements sont prévus pour diminuer en premier lieu les frais, puis les intérêts et enfin le montant d'achat.

Article 8. Jours de visite, jours d'enchères et jours de livraison.

- 8.1 Tous ceux qui entrent dans les bâtiments et les installations lors des jours de visite ou lors des jours de livraisons le font à leurs risques. Les instructions de Troostwijk et/ou des personnes désignées par Troostwijk doivent être suivies. Troostwijk et le vendeur n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages résultants de leurs entrées dans les bâtiments et les installations.

Article 9. Livraison.

- 9.1 Si et dès que l'acheteur remplit ses obligations de paiement, l'acheteur peut retirer son (ses) lot(s) en question pendant les heures et à l'endroit désigné par Troostwijk, après avoir présenté son identité. Il s'agit de la livraison. L'acheteur est obligé de retirer son (ses) lot(s) pas plus tard que le jour désigné par Troostwijk dans les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne. Troostwijk peut stipuler que des lots ne peuvent être retirés qu'après que certains lots soient livrés.
- 9.2 Après livraison l'accord d'achat ne peut plus être résilié ni détruit par l'acheteur.
- 9.3 S'il s'avérait qu'un lot ne peut être livré du fait de la revendication d'une tierce partie ou par le fait que la livraison causerait des dommages inacceptables au bâtiment ou aux installations dans lesquelles le lot est situé ou pour toutes autres raisons apparaissant comme fortement répréhensibles, Troostwijk est autorisé à résilier l'accord d'achat. Cette résiliation est produite par courriel et/ou lettre avec accusé de réception à l'acheteur à l'adresse fournie par l'acheteur. A la suite de quoi Troostwijk et/ou l'acheteur n'est (ne sont) plus tenu(s) de restituer, le montant déjà payé par l'acheteur à Troostwijk, pour le(s) lot(s) acheté(s).
- 9.4 L'acheteur dont le(s) lot(s) empêche(nt) le retrait d'autres lots est obligé de les retirer immédiatement dès réception d'un courriel ou de tout autre document écrit de Troostwijk. L'organisation de solutions de stockage pour ce(s) lot(s) par une tierce partie est à la charge et aux risques de l'acheteur.
- 9.5 L'acheteur est obligé de démonter ou démolir son ou ses lots et de les retirer. Il est complètement responsable pour tout dommage occasionné à la propriété d'autrui avec laquelle il est en relation. Il est de plus obligé d'indemniser Troostwijk et le vendeur contre toute plainte d'une tierce partie issue du démontage, de la démolition ou du retrait du ou des lots.
- 9.6 Durant le démontage, la démolition et le retrait du ou des lots, l'acheteur est obligé de suivre les instructions de Troostwijk et/ou des personnes désignées par Troostwijk.
- 9.7 L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure, organisées par le Décret du 20 Février 1992 et/ou les dispositions particulières applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil, organisées notamment par la Loi du 31 Décembre 1993 et le Décret du 26 Décembre 1994. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.
- 9.8 Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjudgé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.
- 9.9 Dans le cas où il apparaît ou où il est nécessaire de démonter un bien immobilier pour enlever un ou des lots adjudgés, ceci ne peut intervenir qu'après une consultation préalable et un accord écrit de Troostwijk et suivant les termes et conditions définis dans cet accord.
- 9.10 Si Troostwijk stipule un tel accord, alors un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissent, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages, correspondant à l'obligation de l'acheteur d'indemniser pour plus de dommages. Dans le cas contraire le dépôt sera rendu à l'acheteur.



Article 10. Restrictions concernant la vente de certains lots.

- 10.1 Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité.
- 10.2 Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légale ou réglementaires françaises, il est rappelé aux acheteurs que le dit effet doit être impérativement remis aux normes susnommées lors de leur installation et/ou utilisation après la vente. Les acquéreurs s'engagent à mettre les matériels en conformité avec les normes qui leurs seront applicables. Les matériels sont considérés comme vendus pour pièces.
- 10.3 Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production. Elles pourront être vendues dans l'état :
- 1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français. Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.
 - 2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.
 - 3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra en acceptant les conditions générales et les conditions particulières de ventes aux enchères en ligne, ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.
- 10.4 Les machines reconnues dangereuses (arrêtés des 5 mars et 24 juin 1993) et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent
- 10.5 Les acheteurs s'engagent aux respects des critères ci-dessus en acceptant les Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne et les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne.
- 10.6 Les dispositions des articles 10.1 à 10.4 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

Article 11. Résiliation.

- 11.1 Si l'acheteur ne remplit pas une des ses obligations du contrat d'achat, incluant (mais non limitée à) :
- (i) ne pas payer le montant d'achat ou ne pas le payer complètement à temps,
 - (ii) ne pas retirer le(s) lot(s) à temps et/ou
 - (iii) ne pas fournir les informations requises avant livraison, l'acheteur est légalement en faute sans qu'aucune autre forme de notification de faute ne soit requise, et Troostwijk peut résilier le contrat d'achat pour le compte du vendeur.
- Dans ce cas Troostwijk est libre d'adjuger le(s) lot(s) à une autre partie sans que Troostwijk et/ou le vendeur ne soit redevable d'aucun dommage.
- 11.2 En cas de résiliation comme prévue au 11.1, l'acheteur en défaut devra payer, en supplément du coût, un montant forfaitaire équivalent à 25% du montant d'achat pour compenser les coûts administratifs, de stockage, d'assurance et de transport, etc., correspondant au droit de Troostwijk et/ou du vendeur de demander une indemnisation complète des dommages.

Article 12. Responsabilités.

- 12.1 La responsabilité de Troostwijk, si et dans la mesure où les autres clauses des Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne, Conditions Générales pour l'utilisateur (si applicable), et Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne sont appliquées, sera toujours limitée au montant que l'assurance responsabilité de Troostwijk accorde dans le cas en question, augmenté par le montant du dépassement en rapport avec la police en question, ou, si c'est moins, au montant facturé qui est concerné avec la commission. Cette limitation ne s'applique pas dans le cas d'une négligence délibérée ou grave de Troostwijk
- 12.2 Troostwijk n'est pas responsable pour les pertes indirectes ou connexes. De plus, toute responsabilité, en relation avec le défaut d'un lot ou en ce qui concerne (allégué) la violation des droits de tiers (propriété intellectuelle), est exclue. L'acheteur déclare qu'il est familier avec le fait qu'en ce qui concerne le(s) lot(s), les droits éventuels (de propriété intellectuelle) appartiennent aux tierces parties.
- 12.3 En consultant les tierces parties, Troostwijk prendra en considération les précautions nécessaires. Troostwijk n'est également pas responsable des possibles manquements de ces tiers.

Article 13. Ajustements; Effet

- 13.1 Si, et dans la mesure où une des clauses des Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne est nulle et non avenue ou est annulée, les clauses restantes restent en vigueur. Troostwijk établira alors une nouvelle clause qui remplacera la clause nulle ou annulée, dans laquelle les motivations de l'annulation seront prises en considération.



- 13.2 Troostwijk peut, en plus de ces Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne, déclarer que les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne soient applicables. La communication des Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne sera faite avant la vente aux enchères. Si, et dans la mesure où les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne sont en opposition avec les Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne, les Conditions Particulières de ventes aux enchères en ligne seront préférées.
- 13.3 La modification des Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne n'est permise uniquement que si elle est consignée par écrit et par une personne habilitée à représenter Troostwijk.
- 13.4 Troostwijk se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne. Les modifications prendront effet 24 heures après qu'elles aient été envoyées par courriel à l'utilisateur. Ces conditions générales remplacent toutes les conditions générales précédentes, sauf disposition contraire expresse par Troostwijk.

Article 14, Loi applicable

- 14.1 La loi Néerlandaise s'applique à ces Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne et aux relations juridiques qui sont associées aux ventes aux enchères.
- 14.2 La version Néerlandaise des Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne est la version originale. Dans le cas où les Conditions Générales de ventes aux enchères en ligne sont utilisées en plusieurs langues, le texte Néerlandais prévaudra en cas de manque de clarté ou de contradictions.
- 14.3 Le District Court Amsterdam est seul autorisé (sous réserve d'une possibilité d'appel et des dispositions contraires de la loi) à juger des différences résultant des différentes versions de ces Conditions Générales à l'exclusion de toute autre instance.

À propos de nous Troostwijk

Le saviez-vous ?

- nous organisons des ventes aux enchères dans **25 pays**
- nous avons **1,6 million** pages vues par jour

The European Online Auctioneer and Valuer

1300 Ventes

Troostwijk organise
chaque année **1300** ventes aux
enchères
À travers l'Europe entière

Statistiques

- chaque année **50000**
enchérisseurs
- provenant de 95 pays différents
- plus de 500 000 inscriptions

15 Pays

Troostwijk a
ses propres bureaux
dans 15 pays d' Europe

85 Années

Troostwijk organise
des ventes aux enchères depuis
1930

